

cette question à ce moment-là. A mon avis, ce serait le moment de le faire.

(Le rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)

LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

MODIFICATION TENDANT À RÉVISER ET À CONSOLIDER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PENSION, ETC.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice) propose la 2^e lecture du bill n^o C-57 concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, après les élections du 31 mars 1958, le révérend Dan McIvor m'a dit: "Quoi que vous fassiez à Ottawa, je voudrais que vous inscriviez au *Feuilleton* une proposition de résolution tendant à l'augmentation des pensions des fonctionnaires et des anciens membres de la Gendarmerie royale qui ont été mis à la retraite lorsque les traitements étaient bas, de façon à ce que ces pensions soient plus en rapport avec celles qu'on verse actuellement." J'ai donc agi en conséquence. "Toutefois, cette proposition de résolution ne sera malheureusement pas atteinte avant la fin de la session de 1958."

Je suis sûr que les députés qui ont connu le révérend Dan McIvor seront d'accord avec moi pour dire que personne au Canada n'a eu un caractère plus humain que ce député qui a représenté la circonscription de Fort-William pendant 23 années consécutives. Il s'est toujours fait le champion des faibles, des malades et des pauvres. C'est avec plaisir que j'annoncerai qu'il a célébré, il y a deux mois environ, son 86^e anniversaire en bonne santé et que, même retraité, il s'intéresse encore beaucoup à ce qui se passe à la Chambre des communes.

Par conséquent, nul ne s'étonnera que je sois particulièrement heureux de participer au débat sur ce bill, qui était si cher au cœur de mon prédécesseur. J'ai fermement l'intention de faire tout ce que je pourrai pour ceux que le bill est destiné à avantager. Je félicite ceux qui l'ont présenté au cours de la présente session, même si cette longue attente a représenté un nouveau fardeau pour les intéressés.

Ce bill autorisera le ministre à nommer une commission des pensions de la Gendarmerie royale du Canada. J'estime que c'est là un pas dans la bonne direction.

Parlant à l'appui du bill, je ne saurais lui rendre meilleure justice que de citer les paroles qu'a prononcées mon distingué prédécesseur lorsqu'il a présenté la mesure pour la

première fois en mars 1957. Je cite de la page 1923 du *hansard* de 1957. Voici ce qu'il disait:

La résolution à l'étude est bien simple. Elle intéresse les hommes et les femmes qui ont accumulé de longs états de service dans les forces armées, dans la Gendarmerie ou au service civil, à une époque où les salaires étaient peu élevés. Les conditions n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Il n'y avait pas de semaine de 40 heures; on travaillait 10 heures par jour. Certains fonctionnaires, notamment les facteurs, travaillaient six jours par semaine et, lorsque les rues étaient recouvertes de neige,—on ne les déblayait pas,—ces employés travaillaient plus de 10 heures par jour sans jamais toucher de rémunération pour leur surtemps.

Plus de deux ans plus tard, les conditions étaient pires encore, pour ce qui est de la valeur du dollar actuel. Nul ne saurait nier que le coût de la vie a atteint un point où la majorité de nos fonctionnaires à la retraite,—et j'inclus dans cette catégorie nombre d'autres personnes,—sont maintenant férocelement pressurés par un étaiu coût-prix qui les force à recourir aux organismes de bien-être.

Il est bien évident que l'inflation a été plus cruelle pour les retraités que pour le commerce ou l'industrie. Comme des frères siamois, la hausse du coût de la vie et l'inflation sont inséparables, et quoi qu'on dise, tout le monde sait que nous traversons une période d'inflation destructrice, qui frappe le plus cruellement ceux-là mêmes qui sont le moins en mesure d'en soutenir le choc.

A l'appui de mes paroles, je n'ai qu'à citer l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Pearkes), qui déclarait, à la page 1934 des *Débats* du 4 mars 1957:

Nous nous rendons tous compte de la hausse du coût de la vie et de l'inflation qui sévit à l'heure actuelle. Nous savons que le gouvernement a tenté certains efforts en vue d'enrayer cette inflation. Après lui avoir imprimé une première poussée à la faveur des dépenses extraordinaires des divers ministères, il essaie désespérément de freiner et d'arrêter la force qu'il a déchaînée. Toutefois, l'inflation sévit et il faut faire quelque chose pour les vieux fonctionnaires retraités.

Si le gouvernement ne peut enrayer l'inflation, il n'est que juste et raisonnable, il me semble, qu'il trouve d'autres moyens de venir en aide à ceux qui sont vraiment la catégorie la moins favorisée de la nation. Je pourrais citer de nombreuses lettres que j'ai reçues de l'île Vancouver au cours de la session et qui signalent la détresse de ces personnes. Je ne prendrai pas le temps de le faire. Je rappelle simplement que ces vieillards, hommes et femmes, qui ont servi leur pays à des titres divers, sont maintenant dans une situation désespérée. Seul un relèvement de leur pension peut leur apporter un certain soulagement en attendant que le gouvernement réussisse à enrayer l'inflation.

Monsieur l'Orateur, si telles étaient les conditions il y a deux ans, selon le tableau si bien brossé par l'actuel ministre des Finances,